

Au Burundi, les ONG étrangères dans le collimateur des autorités

TV5MONDE, 19.12.2018 Les ONG Avocats Sans Frontières a décidé de fermer, vendredi 14 décembre, son bureau Burundi. Pour ne pas avoir à répondre des demandes des autorités locales qu'elle ne trouvait pas acceptables.

Elle n'aura pas attendu le délai accordé jusqu'au 31 décembre 2018. Après 20 ans de présence au Burundi, les Avocats Sans frontières (ASF) a décidé de ne pas franchir la ligne rouge qu'elle s'était fixée. Pas question en effet de participer à ce qui pourrait ressembler à un fichage ethnique. Le 1er octobre dernier, les autorités burundaises ont suspendu les activités des ONG étrangères dans le pays, leur demandant, pour pouvoir reprendre leurs actions, de se conformer à une loi les concernant, adoptée en janvier 2017 et, partant, de remettre un dossier avant le dernier jour de l'année. Un dossier qui a concerné plusieurs ONG dont ASF. Il tient en quatre documents : une convention de partenariat avec le ministère des Relations Extérieures, un protocole d'accord avec celui de la Justice, un engagement à respecter les lois bancaires et un dernier élément qui a constitué la goutte d'eau. En effet les ONG doivent présenter un plan d'action de recrutement des employés locaux en respectant des quotas ethniques. C'est cette demande, parce qu'elle n'a pas voulu y répondre, qui a valu à ASF son départ du Burundi. « Pour des raisons éthiques nous avons refusé de répondre à leur demande de fichage ethnique, explique la directrice générale d'ASF, Chantal Van Cutsem à TV5MONDE (voir son interview ci-dessus) depuis son bureau de Bruxelles. C'est une demande qui est contraire à nos valeurs. » "L'ethnie est une donnée personnelle" La question de l'ethnie revêt une importance particulière dans le pays. Elle a provoqué une guerre civile de douze ans entre 1993 et 2005 causant la mort de 300 000 personnes. Une guerre entre Hutus et Tutsis, cette même ethnicisation qui fut au cœur du génocide rwandais : « Nous pensons que l'ethnie est une donnée personnelle que l'on n'est pas obligé de partager ni avec son employeur ni avec l'Etat, explique Chantal Van Cutsem. Nous avons également une responsabilité morale dans la région où l'ethnicisation a mené à de nombreux conflits. » Ce mardi 18 décembre les bureaux de l'ONG dans la capitale burundaise sont vides. Les quelques salariés locaux - l'ONG en employe entre cinq et dix selon les périodes - achèveront leurs contrats le 31 décembre. Une décision très difficile à prendre selon Chantal Van Cutsem. « Elle a fait le bon choix », estime l'activiste burundais et militant des droits humains Teddy Mazina. « Ethiquement la demande des autorités est inacceptable ». Selon ce photographe aujourd'hui en exil le pouvoir, aux mains de Pierre Nkurunziza utilise ce réajustement ethnique comme élément de mobilisation. "L'idée derrière cela, explique-t-il, c'est de faire penser à son camp qu'il est en train de prendre une revanche sur l'Histoire et sur les Tutsis. Il s'agit de raviver des rancœurs qui se fondent sur l'idée que ce groupe a tout accaparé dans le pays depuis l'indépendance jusque dans les années 90. » Si Teddy Mazina pense qu'ASF a fait une bonne décision, un journaliste burundais en exil qui souhaite rester anonyme n'est pas du même avis. Lui estime, après une réflexion, qu'ASF aurait dû continuer à avaler des couleuvres. « Ne serait-ce, nous confie-t-il depuis la Belgique, pour le peuple burundais. Car maintenant le pays va devenir une Corée du Nord tropicale ! » Se débarrasser des ONG Pour lui, les autorités ont trouvé un moyen de se débarrasser de ces ONG qui critiquent et fournissent des rapports sur les violations des droits de l'Homme commises au Burundi. Le pays est dans le collimateur de la CPI et pour cela, le pouvoir en veut beaucoup à ces organisations étrangères. Et de conclure, rappelant que les opposants politiques et la société civile indépendante ont tous fui le pays depuis quelques années, par le constat qu'il n'y a plus rien de moins en moins de ce qui se passe au Burundi : « Ma crainte c'est que le drame burundais se joue hors des yeux ». Avocats Sans Frontières est désormais partie, une autre ONG belge, CNCD 11 11 11 également. A l'heure où nous écrivons ces lignes nous n'avons pu vérifier si certaines ont décidé de se plier aux règles imposées par les autorités de Bujumbura. Il sera intéressant d'observer la décision que prendront des organisations comme Handicap International ou Médecins sans Frontières, des poids-lourds de l'humanitaire. Que MSF sélectionne son personnel en fonction de critères ethniques semblerait bien étonnant. En même temps que le Burundi se passe des moyens importants d'emplois par l'ONG dans le pays paraît tout simplement impossible. Thibaut Cavail

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});